



La Parole du Rav Brand

Lors du Chabbat de Pessah on a lu comment Moché sollicite D-ieu afin « qu'il marche avec les juifs » : « Comment sera-t-il donc certain que j'ai trouvé grâce à Tes yeux, moi et ton peuple ? Ne serait-ce pas quand Tu marcheras avec nous, et quand nous serons distingués, moi et ton peuple, de tous les peuples qui sont sur la face de la terre ? » Moché reçoit alors cette promesse merveilleuse : « Voici un Makom – un lieu – avec Moi... Aussitôt, Moché s'inclina à terre et se prosterna... Voici, Je traite une alliance : Je ferai, en présence de tout ton peuple, des prodiges qui n'ont eu lieu dans aucun pays et chez aucune nation ; tout le peuple qui t'environne verra l'œuvre de D-ieu qui est terrible, ce que Je te ferai... la fête des Matsot tu observeras... Trois fois par an, tous les mâles se présenteront devant D-ieu... Tu n'égorges pas le Pessah en possédant du Hamets... » (Chémot, 33, 16-34, 25). Ces « prodiges qui n'ont eu lieu dans aucun pays et chez aucune nation » seront donc plus puissants que les dix plaies en Egypte et la division de la mer, et ils se produiront devant les yeux de tout le peuple.

De quels prodiges s'agit-il ?

Les versets rapportent par la suite, comment trois fois par an tous les hommes mâles devaient se réunir dans le Temple devant D-ieu, et qu'à la veille de Pessah, ils sacrifieront l'agneau (ou la brebis) pascal.

Lors d'une veille de Pessah, le roi Agrippas voulut savoir combien de juifs étaient réunis à Jérusalem, et il ordonna au Cohen Gadol de compter les paires de reins qu'ils brûlaient sur l'autel l'après-midi. Et voilà le résultat : 600 000 paires. Il y avait alors à Jérusalem au moins 6 millions de juifs pour passer cette fête, car chaque agneau était consommé par un groupe de 10-20 personnes (Pessahim, 66b). Jérusalem était une petite ville, et il fallait absolument manger le sacrifice à l'intérieur de la ville, mais jamais un homme ne se plaignait : « J'ai passé la nuit serré à Jérusalem » (Avot, 5,5). Dans un laps de temps de quatre heures et demie l'égorgement de tous les agneaux, leur dépeçage et le brûlement de leurs

grasses étaient terminés (Pessahim, 58a). Chaque agneau étant accompagné du délégué de son groupe, il se trouvait 600 000 hommes et 600 000 agneaux dans la Azara, la cour avec l'autel. Elle mesurait 135 coudées - 70 mètres - sur 187 coudées - 90 mètres- (Midot, 2, 6), le tout 6300 mètres carrés, desquels il faut soustraire plus que sa moitié : le bâtiment du Oulam et du Hekhal dans lesquels on ne rentrait pas, ainsi que la place du mizbéah et ses alentours, où travaillaient les Cohanim. La foule était divisée en trois groupes (Pessahim, 64a) ; la première comptait à peu près 350 000 hommes et 350 000 agneaux, la deuxième 200 000 et la dernière 50 000.... Le deuxième et le troisième groupe y entraient lorsque les portes s'ouvraient et que le premier groupe sortait. Le premier groupe se trouvait alors avec 350 000 hommes et 350 000 agneaux durant une heure et demie dans une salle de moins que 2000 mètres carrés...

Durant les fêtes particulièrement, les hommes dans la Azara étaient si serrés, au point que la moitié « flottait », l'un sur l'autre (omdin tsefoufine). Mais « dès que le Cohen Gadol prononçait le Nom de D-ieu, tout le peuple qui se trouvait dans la Azara se prosternait et s'étalait », (Avot, 5, 5 ; Yoma, 66a). Cela fait partie des 10 miracles dans le Temple (Avot, 5,5). C'est ce miracle que D-ieu avait promis à Moché.

Reprenons les versets cités. Moché demande à D-ieu : « que Tu marcheras avec nous ». D-ieu répond : « Voici un Makom – un lieu – avec Moi... ». Voici le sens : Je n'entre pas dans un lieu créé par Moi pour les humains ; celui-ci est limité, comme vous et comme tout dans ce monde. En revanche Moi, J'ai Moi-même un « Makom », Je Suis Mon Makom, qui ne se mesure pas et qui est illimité. Je viendrai avec Mon Makom, et Je vous placerai chez Moi. C'est le plus grand des prodiges que le monde n'ait jamais connu. Il s'est répété trois fois par année à chaque fête, aux yeux de tout le peuple juif.

Rav Yehiel Brand

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18 : 36	19 : 51
Paris	20 : 32	21 : 44
Marseille	20 : 10	21 : 15
Lyon	20 : 16	21 : 24
Strasbourg	20 : 10	21 : 22

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 336

Pour aller plus loin...

1) Que nous apprend la Torah en plaçant le sujet des Négaim (affectant une personne ayant dit du Lachon Hara) après celui des animaux permis et interdits à la consommation, mentionné précédemment dans la Sidra de Chémini ?

2) A quels enseignements font allusion les Sofé Tévet des termes « hachémini yimol bessar... » (12-3) ?

3) Selon une opinion de nos Sages, que nous apprend le fait que seul (parmi les 4 noms désignant un homme : ich, guéver, énoch, adam) le qualificatif Adam est employé au sujet des négaim ?

4) Il est écrit à propos de celui qui s'assied sur le Kéli sur lequel se serait assis un zav : « yékhabess bégadav » (5-16). Qu'apprenons-nous par « ate bach » du terme « yékhabess » ?

5) Il est écrit (15-31) : « véhizartem ète Bné Israël mitoumatame véto yamoutou bétoumatame bétaméame ète michkani ».

La racine « Tamé » (impur) revient 3 fois dans ce passouk. Quelle est la Ségoula nous aidant à nous préserver des pensées impures et mauvaises ?

6) Selon une opinion de nos Sages, quelle faute entraîne chez l'homme de voir sortir de son corps le Kéri ?

Yaacov Guetta

Réponses Enigmes Chémini N°335

Enigme 1: S'il est autorisé de faire la Sémikha des korbanot pendant Yom Tov (Rachi 'Haguiga 15a rapporte que c'est la 1^{ère} Ma'hloket après Matane Torah).



Enigme 2: Une énigme.

**Pour soutenir Shalshelet
ou pour
dédicacer une parution :**

Shalshelet.news@gmail.com



NOUVEAU LIVRE

SHALSHELET EDITIONS

DE PESSAH À CHAVOUOT

NOUVEAU!

Pirké Avot
Sefirot
Meguilat Rout
Dessins
Minhaguim
Omer
Halakha
et plein d'autres rubriques

Halakha de la Semaine

Peut-on acheter ou mettre de nouveaux vêtements pendant la période du omer ?

A) Selon la stricte loi, il est tout à fait autorisé d'acheter, ainsi que de mettre de nouveaux vêtements pendant la période du deuil du omer, et cela même s'il s'agit d'un vêtement qui a de la valeur et qui nous procure de la joie, sur lequel on récite Chéhé'hiyanou.

Cependant, beaucoup ont l'habitude de s'abstenir d'acheter ou de mettre de tels vêtements [Moed Kol 'Haï 6,12 ; Mekor neeman 486 ; Voir le 'Hazon Ovadia p.259 qui écrit que concernant un nouveau fruit il n'y aura pas lieu de se montrer rigoureux].

D'autres décisionnaires rapportent que cette coutume est infondée, et qu'il ne sera donc pas nécessaire d'y prêter attention [Caf Ha'haim 493,4 ; Or Létsion 3 perek 17,2 ; Chout Yishak Yeranene 1,42 ; Voir aussi le Michna beroura 493,2 avec la note 4 dans l'édition Dirchou ainsi que l'édition (Beyis'hak Yikaré) au nom de Rav Auerbach].

B) Il est à noter, que même ceux qui désirent suivre l'opinion rigoureuse, pourront acheter des vêtements qui n'ont pas de grande valeur ou qui ne procurent pas de joie particulière (tous les vêtements sur lesquels on ne récite pas Chéhé'hiyanou). Il en sera de même pour acheter des nouveaux vêtements en solde (ou que l'on craint de ne plus trouver) sur lesquels on récite chéhé'hiyanou ['Hazon Ovadia sur Yom tov page 259 qui permet également de mettre le vêtement pour chabbat/Mila/Bar mistva ... en récitant bien sûr la bénédiction de Chéhé'hiyanou sur le vêtement adéquat].

C) Aussi, on pourra faire une 'Hanoukat Habayit (si nécessaire) et réciter alors la bénédiction de Chéhé'hiyanou sur la nouvelle maison (certains ont pour habitude d'acheter un nouveau vêtement, et de réciter chéhé'hiyanou dessus en acquittant la nouvelle maison) [Ye'havé Daate Tome 3 siman 30 ; Voir aussi Yebia Omer 3 siman 26 ainsi que Michna Beroura édition dirchou fin de la note 4 et Michna beroura Ich Matsliah 493 note 2 et fin du sefer].

David Cohen

Enigme 1 :

Comment est-il possible d'être acquitté de la mitsva du Omer un soir, sans avoir prononcé le bon compte et sans s'être fait acquitter par quelqu'un d'autre ?

Enigme 2 : Quelle lettre peut-on lancer dans tous les sens ?



Enigmes

Or Letsion

Il est écrit (Dévarim 20,5-7) : " Si quelqu'un a bâti une maison neuve et n'en a pas encore pris possession ... Si quelqu'un a planté une vigne et n'en a pas encore acquis la jouissance... Et si quelqu'un a promis mariage à une femme et ne l'a pas encore épousée, qu'il parte et s'en retourne chez lui. "

La loi a été établie dans le Rambam (Hilkhot Melakhim 7,5) selon laquelle un homme qui s'est fiancé peut retourner chez lui sans rejoindre l'armée, mais il doit fournir de l'eau et de la nourriture à son frère dans l'armée. En revanche, un homme nouvellement marié ne peut pas quitter sa maison pendant une année entière, comme il est écrit (Dévarim 24,5) : " Il sera exempté de tout service militaire pendant un an et réjouira la femme qu'il a prise " et pendant toute l'année, il ne fournit pas d'eau et de nourriture, etc.

De prime abord, nous dirions que si l'homme ne

rejoint pas l'armée, c'est dans le but de pouvoir réjouir sa femme, mais cela ne semble pas être la raison, puisque même ceux qui plantent une vigne ou construisent une maison sont également exemptés de rejoindre l'armée et dispensés de fournir de l'eau et de la nourriture à leurs frères dans l'armée (comme l'établit le Rambam cité dans Hilkhot Melakhim 7,5). S'il est dit que le mari est exempté afin de pouvoir réjouir sa femme, pourquoi ceux qui inaugurent leurs maisons et les planteurs de vignes le sont-ils également ? Il y a donc certainement une autre raison pour expliquer tout cela.

En fait, il semble que le mari soit exempté de ces obligations pendant la première année afin de pouvoir se consacrer à l'étude de la Torah. En effet, puisque pendant la première année, il lui est imposé de réjouir sa femme, s'il rejoint l'armée, il ne pourra pas consacrer du temps à l'étude car dès son retour, il devra réjouir sa femme. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'il se marie, il est

Aire de Jeu

Jeu de mots

Faire son auto-psy n'a jamais tué personne.

Devinettes

- 1) Quels sont les 2 cas où on ne montre pas au Cohen immédiatement la plaie de Tsaraat ? (Rachi, 13-14)
- 2) Les habits du Métsora doivent être "froum". Que cela signifie-t-il ? (Rachi 13-45)
- 3) Pourquoi le Métsora devait-il résider en dehors des 3 camps ? (Rachi, 13-46)
- 4) En dehors de « goudal », quel mot peut signifier « pouce » ? (Rachi, 14-14)
- 5) Où les Emori cachaient leur or durant les 40 ans durant lesquels les Béné Israël se trouvaient dans le désert ? (Rachi, 14-34)

Réponses aux questions

1) Cela nous apprend qu'en général, les gens font davantage attention à ne pas manger des bêtes névélot ou tréfot que de « manger vivants » leurs frères juifs à travers le Lachon Hara qu'ils profèrent à leur égard. Or, la faute de la médisance n'est pourtant pas moins grave (voire même plus grave) que la faute de manger non-cacher ! (Rav Israël Salanter)

2) Ces Sofé Téivot forment le nom de la Kélipa « Léri » qui est préposée (mémouna) au zénout, et incarne également Amalek (dont la guématria est d'ailleurs la même que cette Kélipa, 240).

Or, la mitsva de la Mila affaiblit considérablement la force de cette Kélipa et constitue une bonne Ségoula aidant l'enfant circoncis à être plus tard Chomer Bérit avec sainteté et pureté.

En ce sens, il est recommandé au Mohel d'être Mékaven le chem 'Léri' au moment de la Mila (pour affaiblir cette Kélipa). (Békhon Yaacov du Rav Yaacov Hacohen né en 1883 en Tunisie)

3) Le nom 'Adam' est le qualificatif désignant le plus haut niveau spirituel de l'homme. Ainsi, en employant le nom Adam au sujet des négaim affectant une personne s'étant rendue coupable de Lachon Hara, la Torah nous enseigne que la faute de la médisance est malheureusement fréquente chez les hommes ayant une stature ou un poste important dans le Kélal Israël (car une haute stature en 'Hokhma et en spiritualité

peut bien souvent engendrer chez l'homme qui en est pourvu, de la Gaava. Voir le Ram'hal à ce sujet). (Rav Mordékhaï Yossef de Ichbitsa)

4) Le « ate bach » du mot « yékhabsess » est « 'hachmal ». Ceci fait allusion aux paroles du Ben Ich 'Haï enseignant que la tunique (kotnot) d'Adam était faite de « Or 'Hachmal » (lumière spirituelle très grande), si bien que les 'hitsonim (forces du mal) n'avaient aucune emprise sur lui.

Cependant, lorsque Adam fauta, cette tunique devint pour lui une Kotnot faite à partir de la Kélipat Noga. Ainsi, le « ate bach » vient faire allusion au message suivant : seuls le Kibouss et la pureté permettent à l'homme de s'éloigner des 'hitsonim et de retrouver ainsi le Or Haganouz (or ha'hachmal), qui est d'ailleurs enfoui dans la Torah, qu'on se doit d'étudier chaque jour ! (Midracho Chel Chem du rav Mékikatz Chéli zatsal, rav de Djerba, imprimé en 1947 à Djerba)

5) L'étude approfondie du traité Makot nous aide à nous préserver ou à annuler les pensées impures et mauvaises, pouvant surgir dans notre esprit.

Remez Ladavar : la guématria du terme «Makot » (466) est la même que celle du mot « hirhourim » (pensées malsaines). ('Hida, Dévach Léfi, Maarékheté 5, ote 9)

6) Celui qui formule des vœux (Nédarim) et ne les accomplit pas, contractera l'impureté du Kéri. (Dévarim Chébidoucha, Siman 4).

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

exempté de fournir de l'eau et de la nourriture. Quant à celui qui plante une vigne et s'en occupe, il est bien connu que pendant la première année où les fruits peuvent être récoltés, beaucoup d'efforts sont faits pour collecter les fruits, les vendre, etc., et s'il rejoint l'armée, il n'aura pas le temps d'étudier. Mais s'il est exempté de l'armée, une fois son travail dans la vigne terminé, il disposera de temps libre pour étudier. Et pendant la deuxième année, le travail est beaucoup moins important, les affaires ayant déjà commencé...De même, pour celui qui inaugure sa maison, la première année est souvent nécessaire pour effectuer plusieurs rangements et aménagements. Selon cette explication, il existe une raison commune à toutes les personnes exemptées de l'armée la première année, à savoir l'importance d'avoir un moment pour étudier la Torah. Ceci est d'autant plus vrai pour le nouveau marié, dont la première année sera décisive sur son étude de Torah. (Or letsion H&M p.185)

Yonathan Haik

A La Rencontre De Nos Sages

Rabbi Yossef Yitz'hak Schneerson (partie 1/2)

Né en 1880 à Lyubavichi (Russie), Rabbi Yossef Yitz'hak Schneerson grandit dans le petit village de Loubavitch, le centre historique de 'Habad. Il est également connu sous le nom de Friediker Rebbe ("Rabbi précédent" en yiddish), ou le Rebbe Rayatz (un acronyme pour Rabbi Yossef Yitz'hak). Ses débuts : Il fut nommé secrétaire personnel de son père à l'âge de 15 ans. Cette année-là, il représenta son père à la conférence des chefs communaux de Kaunas. L'année suivante (1896), il participa à la Conférence de Vilna, où les rabbanim et les dirigeants communautaires discutaient sur des questions telles que la création d'une organisation juive unie dans le but de renforcer le judaïsme. En 1898, il fut nommé chef du réseau de yeshiva Tomkhei Temimim. Puis, en 1901, il fonda une Yeshiva à Boukhara.

En grandissant, il milita pour les droits des Juifs en comparaisant devant les autorités tsaristes à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Pendant la guerre russo-japonaise de 1904, il chercha à soulager les conscrits juifs de l'armée russe en leur envoyant de la nourriture et des fournitures cachées dans l'Extrême-Orient russe. En 1905, il participa à

l'organisation d'un fonds pour subvenir aux besoins de Pessa'h des troupes en Extrême-Orient. Avec la montée de l'antisémitisme et des pogroms contre les Juifs, il voyagea en 1906 avec d'autres rabbanim éminents pour demander l'aide des gouvernements d'Europe occidentale, en particulier l'Allemagne et la Hollande, et persuada les banquiers d'utiliser leur influence pour arrêter les pogroms. Il fut arrêté quatre fois entre 1902 et 1911 par la police tsariste en raison de son militantisme, mais fut relâché à chaque fois.

Un sixième Rabbi engagé : À la mort de son père, Rabbi Shalom Dovber Schneerson, en 1920, Rabbi Yossef devint le sixième Rabbi de 'Habad-Loubavitch. C'était une époque de grands bouleversements sociaux et politiques après la Révolution russe de 1917. Les bolcheviks anti-religieux victorieux (dont certains Juifs) avaient l'intention de déraciner et de supprimer toute vie religieuse dans la "nouvelle" Russie bolchevique. Suite à la prise de contrôle de la Russie par les communistes, une section lança des activités anti-juives destinées à dépouiller les juifs orthodoxes de leur mode de vie religieux. Rabbi Yossef se prononça avec véhémence contre le régime communiste athée et son objectif d'éradiquer de force la religion dans tout le pays. Il ordonna délibérément à ses partisans de créer des écoles religieuses, allant à l'encontre de la "dictature du prolétariat" marxiste-léniniste.

Il convoqua une conférence unique de tous les géants de la Torah à travers la Russie qui se tint en 1917 à Moscou. Puis, en 1921, il établit une succursale de Tomkhei Temimim à Varsovie. En 1924, il fut contraint par la police secrète russe de quitter Rostov et s'installa à Leningrad. À cette époque, il s'efforça de renforcer l'observance de la Torah à travers des activités impliquant des rabbanim, des écoles de Torah pour enfants, des yeshivot, des instructeurs supérieurs de la Torah et l'ouverture de mikvaot. Il établit Agoudat 'Hassidei 'Habad aux États-Unis et au Canada. En 1927, il établit un certain nombre de yeshivot à Boukhara. Il était principalement responsable du maintien du système désormais clandestin de yeshiva 'Habad, qui comptait à cette époque dix branches dans toute la Russie.

Étant sous surveillance continue par des agents du NKVD, il fut arrêté en 1927 et incarcéré à la prison Spalerno de Leningrad. Il fut jugé par un conseil armé de révolutionnaires, accusé d'activités contre-révolutionnaires et condamné à mort. Suite à des pressions politiques de l'extérieur notamment les gouvernements occidentaux et la Croix-Rouge internationale, il fut plutôt banni à Kostroma pour une peine de trois ans et fut finalement autorisé à quitter la Russie pour Riga en Lettonie, où il vécut de 1928 à 1929.

David Lasry

La Question

A la suite de la fin de la paracha Chémini qui nous enseignait les lois de la cacherout animale, la paracha de la semaine traite du sujet de l'impureté humaine. A ce sujet nos Sages du midrach expliquent l'ordre et la juxtaposition de ces deux enseignements de la manière suivante : si l'homme est méritant, alors il a la primauté sur toute la création et sinon on lui dit : " le moustique t'a

devancé... ".

Il est vrai que tous les animaux furent créés avant l'être humain. Néanmoins, pour quelle raison le midrach cite en particulier le cas du moustique?

Le **Rav Shneerson** répond : Au sujet du châtimement de Titus, la guemara raconte que Hachem dit : " J'ai une créature faible dans Mon monde qui s'appelle le moustique..." Et nos Sages de nous expliquer : pourquoi est-il appelé faible ? Car il ne secrète pas d'excréments pour se débarrasser des détrit.

Ainsi le midrach compare l'homme non méritant, ayant donc comme caractéristique de s'être imprégné de la matérialité environnante sans avoir réussi à expulser de son être les déchets inhérents, au moustique. Et à ce propos, il nous rappelle que le moustique conserve sa primauté sur un tel homme du fait d'avoir été créé avant ce dernier.

G.N.

La Paracha en Résumé

Montée 1 : Une femme qui accouche d'un garçon, sera impure durant 7 jours, puis les 33 jours suivants, bien qu'elle ait des écoulements de sang, elle restera pure. Cependant, pour tout ce qui est saint, elle attendra le 40^{ème} jour où elle amènera son korban. Si elle met au monde une fille, ce sera 14 jours d'impureté et 66 jours de « sang pur ». Puis, le 80^{ème} jour elle amènera un agneau et un oiseau. Si elle n'a pas les moyens, elle amènera deux oiseaux.

Lèpre : Si un homme a une tache de lèpre, elle sera montrée au Cohen pour qu'il en juge le statut. Si un poil noir est devenu blanc, c'est un signe d'impureté. S'il a une tache blanche très prononcée, il sera enfermé 7 jours afin de voir l'évolution. Si la tache n'a pas changé, on attendra 7 jours de plus. Si la tache est moins prononcée, la plaie s'appelle « mispa'hat » et l'homme se trempera au mikvé et sera pur. Si la « mispa'hat » s'est finalement étendue et agrandie, il sera impur.

Séet : Si c'est une tache blanche avec un poil devenu blanc (séet) avec dans la tache, une apparence de chair, c'est un signe d'impureté. Si la lèpre s'est généralisée dans tout son corps, c'est un signe de pureté. Dès que l'on reverra de la chair sous la lèpre, il sera de nouveau impur.

Ché'hin : Si une tache blanche ou rouge (léger) prend la place d'un ulcère, si le poil a blanchi, il sera impur. Si le poil n'a pas blanchi ou que la peau n'est pas très claire, on l'enfermera 7 jours pour connaître son statut.

Montée 2 : **Mikhvat èch** : Même procédé pour celui qui a une tache de lèpre (blanche ou rouge) qui apparaît après qu'une brûlure ait guéri.

Nétek : Une tache de lèpre se trouvant sur la tête ou sur la barbe, s'il y a un poil jaune dedans, cela s'appelle un nétek et il sera impur.

Bohak : Une tache blanc foncé, est considérée « bohak » et elle est pure.

Montée 3 : **Kara'hat / gaba'hat** : L'homme qui perd ses cheveux ou sa barbe ne sera pas concerné par l'impureté du netek. Cependant, si un poil blanc avec un teint rouge pousse à cet endroit, il sera impur.

Bégued : Si la lèpre s'attaque à un habit de lin ou de laine ou un morceau de cuir, le Cohen laissera en suspens l'habit durant 7 jours, puis on vérifiera s'il y a extension. Si c'est le cas, on brûlera l'habit, sinon, on le lavera et on attendra une nouvelle fois.

Montée 4 : La paracha poursuit en détail sur la lèpre de l'habit et nous passons ensuite à la paracha de Metsora.

Purification : Le lépreux guéri amènera deux oiseaux purs, du cèdre, de la laine écarlate et de l'hysope. Il fera la ché'hita d'un des oiseaux et récupérera le

sang dans un ustensile en argile contenant de l'eau de source. Puis, il se saisira du mélange précité et de l'oiseau vivant, il les trempera dans cet ustensile contenant l'eau et le sang et il y aspergera le lépreux sept fois. Puis, il se rasera et se trempera. Sept jours plus tard, il se rasera de nouveau et le 8^{ème} jour il prendra deux agneaux et une brebis, ainsi que 3 issaron de farine et un log d'huile.

La Torah explique ensuite le déroulement des événements et comment chaque sacrifice était offert.

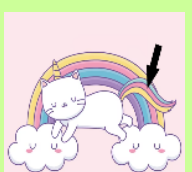
Montée 5 : Si l'ex-lépreux était pauvre, il offrait un agneau et deux oiseaux, à la place des trois animaux. Puis la Torah explique comment on offrait ses sacrifices et comment on le purifiait dans ce cas.

Montée 6 : La paracha enchaîne avec la lèpre des maisons et ses lois de purification.

La Torah explique ensuite les lois du zav (qui a des écoulements avec un membre endormi) et toutes les impuretés qu'il génère. Il a ensuite un procédé de purification et des oiseaux à offrir (en fonction du nombre d'écoulements).

Montée 7 : On poursuit avec les différentes impuretés, parmi lesquelles, le zera, la femme zava qui inclut également la nida. Chaque impureté a son procédé de purification et parfois des sacrifices à apporter.

Rébus



La Force d'une parabole

Une des fautes pouvant amener à la Tsaraat est la faute du lachon ara. Nous remarquons que le yetser ara est particulièrement motivé à nous faire trébucher sur cette faute. Pourquoi déploie-t-il tant d'efforts dans ce domaine ?

Le Maguid de Douvna nous l'explique par une parabole. *Un roi avait un fils unique qu'il gâtait particulièrement. Comme le prince adorait les sucreries, les pâtisseries du palais préparaient pâtisseries et confiseries à longueur de journée pour lui faire plaisir. Un jour, l'enfant tomba malade et les médecins appelés à son chevet affirmèrent que son régime alimentaire était en cause. Les sucreries lui furent désormais strictement interdites car elles risquaient de lui être fatales. Le roi ordonna de mettre immédiatement sous clef tout aliment contenant du sucre. Une fois hors de danger, la première chose que le prince demanda fut un morceau de gâteau. "Je m'excuse Votre Honneur", lui répondit le domestique, "mais je ne puis vous en servir !"*

" Qu'est-ce que cela signifie ? " rétorqua l'enfant avec humeur et en tapant du pied. " J'ordonne, j'exige ! " " C'est impossible ! " dit le serviteur. " Dans tout le palais, il n'y a pas un seul gâteau ! « _ " Comment est-ce possible ? " cria le prince. " Je vais le vérifier ! " L'enfant se rendit en cuisines, fit un scandale mais le serviteur avait raison. Les gâteaux étaient rangés dans des armoires fermées à clé. Il n'eut pas le choix : contraint et forcé à tenir son régime, il guérit. Cependant, le roi avait un ennemi : le souverain du pays voisin qui lui gardait rancune à cause de vieilles querelles passées. Lorsqu'il apprit la maladie du prince héritier, il se frota les mains : maintenant, son rêve pouvait se réaliser. Le roi rival était âgé et si son fils unique venait à mourir, il parviendrait facilement à conquérir le pays voisin tant convoité. Il appela donc son homme de confiance et lui demanda : " Trouve-moi, un cambrioleur chevronné, un spécialiste de l'effraction ! " Lorsqu'un tel homme se présenta devant le roi, il lui dit : " Je voudrais te confier une mission assez particulière. Tu devras forcer de nombreux verrous dans le palais du roi. "

" Mais que dois-je dérober ? " _ " Rien, contenté-toi de briser toutes les serrures que tu verras et je te récompenserai largement. " Le cambrioleur accepta. Le lendemain matin, il y eut un grand tumulte dans le château. Tous les tiroirs étaient ouverts mais rien d'important n'avait été dérobé. Alors que tout le monde était en émoi, un cri perçant retentit des cuisines. Les gens accourus découvrirent le prince étendu sans connaissance sur le sol au milieu de gâteaux et de sucreries. Il fallut une intervention énergique pour le faire revenir à la vie. Le yetser ara sait que les fautes causées par la parole viennent polluer les prières et études qui sortent également de cette bouche. Ainsi, plutôt que de s'attaquer directement à ces prières, il se contente de faire sauter des verrous et offre à notre bouche des occasions de goûter à toutes sortes de discussions malsaines. En s'efforçant de protéger notre parole c'est donc toute notre vitalité spirituelle que l'on préserve.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Aviel est un riche entrepreneur qui va de projet en projet. Un beau jour, il achète un grand terrain et démarre immédiatement les démarches afin d'obtenir un permis de construire un immeuble dessus. Il ne tarde pas à recevoir le fameux sésame et commence rapidement les travaux. Il construit un bâtiment de plusieurs étages dont la plupart sont mis en location par ses soins et paye le bâtiment grâce à la vente des quelques appartements restants. Les jours passent vite et l'immeuble est rapidement terminé, les locataires ainsi que les propriétaires emménagent enfin. Il ne se passe pas longtemps pour qu'un beau jour, les habitants se réveillent et découvrent sur leur toit un gros appareil qui a sûrement été installé durant la nuit. Ils s'étonnent tous de son utilité et dès la première venue d'Aviel, ils lui posent donc la question. Mais celui-ci balbutie quelques phrases incompréhensibles, ce qui ne fait qu'augmenter leur curiosité. Puis, un beau jour, le secret est percé, il s'agit là d'une antenne téléphonique de dernière génération. Ils savent très bien que depuis longtemps, leur quartier ne bénéficie pas d'un bon réseau car personne ne veut installer une antenne près de chez soi. Et même si Aviel risque de perdre plusieurs de ses locataires, la société téléphonique lui a promis un loyer beaucoup trop important pour qu'il refuse. Les habitants sont furieux, surtout ceux qui ont acheté leur appartement. Ils se lient donc ensemble pour demander à Aviel de tout simplement retirer cette antenne. Leur argument est que d'après ce qu'ils ont entendu, cette antenne risque de leur amener toutes sortes de maladies. Mais Aviel qui n'habite pas du tout le quartier leur rétorque que depuis longtemps ils se plaignent de la mauvaise qualité du réseau et lui leur a trouvé la solution. Quant au danger encouru, il leur explique qu'il s'est renseigné auprès du ministère de la santé et même si cette antenne génère effectivement des ondes, celles-ci ne sont aucunement dangereuses pour leur santé mais peut-être au contraire bénéfiques. La raison est qu'un appel passé avec une mauvaise connexion génère

beaucoup plus d'ondes car il recherche continuellement une antenne où se connecter. Du coup, que fait-on ? Il semblerait à première vue qu'Aviel est dans son droit et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, puisque le ministère de la santé déclare qu'il n'y a pas de danger et qu'on peut leur faire confiance (à moins d'être complotiste). Et même s'il reste un petit doute sur sa dangerosité, Rabbi Akiva Eiger écrit qu'on ne peut empêcher une personne de faire quelque chose chez elle s'il y a un doute si cela entraînera un dégât à son ami. Mais Rav Its'hak Zilberstein réfute ces arguments. Tout d'abord, le Rav Eiger n'a pas parlé d'un cas où il y a un danger de mort qui, comme on le sait, passe avant tout et qu'on se doit de craindre même dans le doute. Le Rav ajoute qu'il est même possible qu'ici, il ne s'agit pas de quelqu'un qui fait quelque chose chez lui puisque l'antenne envoie des ondes même à l'extérieur de chez lui. Quant à l'argument qu'il s'agit là d'une bonne chose d'avoir un bon réseau, le Rav explique que même s'il est dans leur droit de demander cela car il paye pour ce service, cependant il ne paye pas pour que cela les mette en danger. Quant au dernier argument, le Rav nous apprend que le ministère ne déclare pas qu'il n'y a aucun danger mais plutôt que la dangerosité n'est pas avérée, ils peuvent donc arguer qu'ils ne veulent pas de ce risque, d'autant plus qu'il s'agit là d'une angoisse compréhensible et qu'il se doit de leur enlever ce poids sur le cœur. Enfin, le Rav termine en disant qu'en vérité la société de téléphonie ne paye pas Aviel (seulement) pour la location de l'endroit mais plutôt pour le fait qu'il accepte de prendre cette peur et ce risque sur sa santé. L'argent ne revient donc pas à lui seulement mais plutôt aux habitants qui prennent sur eux le danger. En conclusion, Aviel devra retirer rapidement cette antenne car même si sa dangerosité n'est pas avérée, elle inquiète de manière sûre les habitants et, à la différence d'Aviel, ils n'ont aucune compensation à cela. (Tirée du feuillet Vavé Aamoudim 111, page 67)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Et le Cohen la regardera le 7^{ème} jour une seconde fois, et voici la tache s'est affaiblie et la tache ne s'est pas étendue sur la peau, le Cohen la déclarera Tahor (pure)... » (13/6)

On parle d'une tache blanche dont l'aspect n'est pas plus profond que la peau et le poil n'est pas devenu blanc. Alors, il a été enfermé 7 jours. Puis, le 7^{ème} jour, la tache est restée dans son apparence initiale alors le Cohen l'enferme pour une seconde fois durant 7 jours. Puis, le 7^{ème} jour, donc 14 jours depuis le début de l'apparition de la tache, c'est là où notre passouk intervient pour dire que si la tache s'est affaiblie, il sera Tahor. Mais la Torah ne parle pas du cas où la tache serait restée dans son aspect initial, d'où la question : quel est le Din dans ce cas-là ? Rachi répond en déduisant des mots " la tache s'est affaiblie " de notre passouk : c'est donc que si la tache est restée dans son aspect initial ou bien qu'elle s'est étendue, il sera Tamé (impur).

Le Ramban demande : Bien que la déduction de Rachi soit parfaitement compréhensible, elle contredit directement nos 'Hakhamim. En effet : 1. La Michna (Néguaim 1/3) dit clairement que si à la fin de la 2^{ème} semaine, la tache est restée dans son aspect initial, la personne sera Tahor.

2. Torat Cohanin (Néguaim 3/8) dit que c'est uniquement sur un vêtement que l'on dira que si la tache est restée dans son aspect initial à la fin de la 2^{ème} semaine qu'il faudra brûler le vêtement mais concernant l'homme, il sera Tahor.

3. La Guemara (Méguila 8) dit qu'un Metsora qui a été enfermé, sa Tahara dépend uniquement des jours. Or, d'après Rachi, pour que ce Metsora enfermé soit déclaré Tahor, il ne suffit pas que 14 jours s'écoulent mais il faut que la tache s'affaiblisse !

4. Rachi lui-même écrit dans la Guemara (Méguila 8) que si la tache est restée dans son état initial à la fin de la 2^{ème} semaine, la personne est Tahor ?

Ainsi, le Ramban explique différemment de Rachi : Le Ramban explique que les mots " la tache s'est affaiblie " signifie que la tache a changé au niveau de sa blancheur : soit d'un blanc plus faible de couleur neige à une couleur de chaux du hehal, soit l'inverse. Ce que notre passouk vient nous apprendre est que le changement de blancheur de la tache n'est pas un critère qui rend Tamé et à plus forte raison que si la tache est restée dans son état initial à la fin de la 2^{ème} semaine, la personne sera Tahor comme l'ont dit nos 'Hakhamim.

Le Sifté 'Hakhamim répond : En réalité, il y aurait Taout sofer (erreur de frappe) et il faut remplacer le "ou bien" par "et", ce qui donne : "c'est donc si la tache est restée dans son aspect initial et qu'elle s'est étendue alors c'est Tamé ". Il en ressortirait que si la tache est restée dans son aspect initial sans s'étendre, c'est Tahor, ce qui correspond à ce que disent nos 'Hakhamim. Bien que le Taout sofer est légitime - car Rachi tel qu'il est écrit, est difficile car comment

mettre au même niveau le fait que la tache soit restée identique avec "pichiyon" la tache s'est étendue et pourquoi parler de pichiyon dans cette déduction - cela nécessite tout de même une explication car il en ressortirait que si la tache s'est affaiblie et qu'elle s'est étendue ce serait Tahor ! ? À moins de dire qu'il pense comme la logique du Ramban.

Le Ramban ramène Rachi sous la version suivante : " c'est donc s'il est resté dans son état initial et (même s'il) ne s'est pas étendu, il est Tamé ".

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi (tiré du Mizra'hi) : Rachi a eu une question : si quand la tache est restée identique c'est Tahor alors pourquoi la Torah a-t-elle besoin d'arriver à ce que la tache se soit affaiblie pour rendre Tahor ? Et Rachi n'est pas d'accord de dire comme le Ramban, à savoir que c'est un plus grand 'hidouch (enseignement) de nous enseigner que bien qu'il y ait un changement de blancheur, c'est Tahor car pour Rachi, c'est juste le contraire qui est logique car si le niveau de la blancheur a baissé, c'est plus logique de rendre Tahor que s'il est resté identique.

Ainsi, Rachi doit trouver une subtilité pour que les paroles de nos 'Hakhamim s'accordent avec le pchat du passouk.

Et en analysant de près les mots employés par Rachi dans notre passouk et dans les paroles de nos 'Hakhamim telle que Massekhet Méguila, on se rend compte que Rachi n'emploie pas les mêmes mots :

Dans notre passouk "Amad bémérito" : La tache se tient dans sa couleur initiale.

Dans Massekhet Méguila "Omèd béénav" : La tache est toujours présente et visible à l'œil. Et il y a une nuance subtile entre ces deux langages : "Amad bémérito" : signifie que le négua n'a pas du tout changé même dans le niveau de sa blancheur. S'il était blanc comme neige, il est, après 14 jours, toujours blanc comme neige, il est identique à son aspect initial.

"Omèd béénav" : signifie que le négua est toujours présent. Nous savons qu'il y a 4 niveaux de blanc déterminant un négua. Ainsi, il se peut que le niveau de blanc a été modifié, par exemple de blanc comme neige à blanc comme chaux, le principal étant qu'il reste dans un des 4 blancs désignant un négua et non un blanc en dessous des 4 qui ne serait plus un négua. Ainsi, Rachi explique que toutes les paroles de nos 'Hakhamim ramenées par le Ramban sont dans le cas de "Omèd béénav" et qu'effectivement c'est Tahor, alors que Rachi, dans notre passouk, parle de "Amad bémérito" et dans ce cas c'est Tamé. Ainsi, selon Rachi, on comprend bien pourquoi pour pouvoir rendre Tahor, la Torah a eu besoin d'arriver à ce que la tache se soit affaiblie, c'est pour nous enseigner que si elle est "Amad bémérito", c'est Tamé.

Et ce que nos 'Hakhamim rendent Tahor quand la tache est toujours là, c'est dans le cas de "Omèd béénav" où effectivement la tache est toujours là mais pas dans sa blancheur originale, alors c'est Tahor.

Mordekhai Zerbib